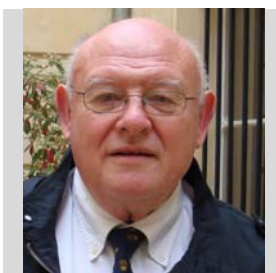


De l'utilité du compte Pertes et profits



Jean-Guy Degos
IRGO - IAE
Université de
Bordeaux
jgdegos@wanadoo.fr

Je suis de ceux qui ont toujours regretté la disparition du compte appelé "Profits et pertes" ou "Pertes et profits", profits et pertes étant la traduction littérale de l'italien *Pro e dano*, pertes et profits étant le terme consacré par les premiers plans comptables français de 1947 et 1957. Dans ce domaine, personne n'a écrit de remarques aussi pertinente que Jean Fourastié (Fourastié, 1943, pp. 101-102). "Le compte Profits et pertes a un sens essentiellement économique : il décrit la vie de l'entreprise dans un passé récent et ne donne aucune idée de ce qui s'est passé antérieurement" ... "Ainsi, tandis que le compte de profits et pertes est un document d'ordre économique, le bilan est un document d'ordre financier".

La première vie de Pertes et profits, essentiel dans l'exhaustivité de la comptabilité en partie double

Mais le compte de Pertes et profits a une autre utilité : la comptabilité simple, voire simpliste des premiers temps, est devenue la comptabilité en partie simple lorsqu'on ne s'est plus borné à enregistrer des opérations de trésorerie, mais aussi des opérations concernant les personnes (clients, fournisseurs) sans prétention d'exhaustivité. Le compte "Profits et pertes" vit le jour. Le compte "Profits et pertes" créditeur indiquait que les associés avaient fait des bénéfices, et ces bénéfices avaient une contrepartie au débit, sous forme d'espèces en caisse, de stock de marchandises ou d'immeubles acquis. La comptabilité en partie simple complète le simple mémorial chronologique par la technique des comptes qui sont regroupés dans le grand-livre qui permettent de faire des analyses. Bien qu'on utilise deux colonnes, ou deux notions comme le débit et le crédit, on n'en est pas encore au stade de la partie double. Fourastié précise encore, de manière pertinente (Fourastié, 1943, p. 51-52) que le compte Profits et pertes permet de marier définitivement les comptes de tiers et les comptes de valeur "puisque cela conduit à des impossibilités techniques comme celle qui consisterait à sortir d'un compte plus qu'il n'y est entré". La partie double, contrairement à une idée fausse répandue même chez certains experts-comptables en mal de culture, n'est pas caractérisée par l'utilisation du débit et du crédit, qui existent aussi dans la comptabilité en partie simple, mais par le principe d'exhaustivité, qui n'existe que dans la partie double : le principe d'exhaustivité fait qu'on va enregistrer non seulement les opérations de trésorerie et les opérations relatives aux tiers (clients, fournisseurs), mais encore les opérations de gestions (achats, ventes, charges,